

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE QUARTIER "ROOSEVELT-JARDINS DU FORT-8 MAI" DU 27 NOVEMBRE 2017



Accueil par Monsieur Djamel BOUABDALAH, adjoint de quartier, avec les habitants membres du Conseil de quartier et Monsieur Jean-Michel LONGUEVAL, Maire de Bron, en présence des services municipaux et les représentants d'ADOMA, Monsieur MOUZET et Monsieur LIZE et de SNI, Madame GAY LACROIX, la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 Madame DOMPNIER

Un Conseil de quartier, c'est quoi ?

Un espace de participation, un lieu privilégié d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté. C'est une instance de débat et d'expression qui réunit des habitants, des acteurs locaux et la Ville et permet des échanges et le partage d'informations sur les projets du quartier. Il y a 6 Conseils de quartier à Bron.

Et l'assemblée de quartier ?

Une fois par an, le Conseil de quartier s'ouvre à tous. C'est l'occasion de partager avec tous les habitants du quartier sur les propositions et initiatives du Conseil de quartier mais aussi d'avoir un échange direct avec Monsieur le Maire sur le quartier et son actualité.

1. Boîtes à livres : des échanges autour d'espaces de convivialité

Ce projet interquartiers mobilise une vingtaine d'habitants et de partenaires associatifs depuis un an. Tout le travail avant la mise en place de la boîte à livres a été fait **collectivement** : la rédaction du cahier des charges et la création du logo, le choix du lieu, le rôle des veilleurs. Des idées ont été recueillies pendant la nuit de la lecture en janvier et lors des Printanières.



En juin 2017 la première boîte à livres a été inaugurée Place Curial. C'est une ancienne cabine téléphonique écossaise donnée dans le cadre du jumelage avec la Ville de Cumbernauld.

Le bilan est très positif avec de nombreux de livres échangés et cette cabine donne un nouveau "visage" à la Place Curial.

Tous les habitants sont invités à s'impliquer et peuvent devenir des "veilleurs" de cette boîte à livres, participer aux animations et en proposer... c'est une belle expérience de convivialité dans le centre ville.

Une deuxième boîte est prévue dans le square George Sand situé en face du cinéma Les Alizés et de la Cyberbase. Cette seconde boîte sera réalisée à partir d'une ébauche des élèves du lycée Jean-Paul Sartre et elle sera fabriquée par des élèves du lycée du Bâtiment Tony Garnier.

Son installation est prévue à la fin de l'année scolaire 2018.

2. Bron Voisins, une fête des voisins revisitée

Deux fêtes des voisins ont eu lieu : le 19 mai à l'angle de la rue Claude Bador et Place du 11 novembre 1918, et le 16 juin sur le parking rue Michel Lacroix. Ces soirées conviviales ont permis un réel rapprochement entre voisins.

Pour 2018, les membres du Conseil envisagent d'autres secteurs De Lattre de Tassigny, l'avenue des Sports, les Lads... ; le directeur du Centre Social des Taillis a proposé de partager le beau parc du centre.

Les Conseillers de quartier invitent les habitants à venir partager leurs idées.



3. Préserver et valoriser la nature en ville : Balade de l'arbre en ville

L'objectif est de valoriser le patrimoine naturel brondillant.

Compte tenu de l'intérêt de plusieurs Conseils de quartier pour ce thème, un projet, accompagné par les services des espaces verts de la Ville et de la Métropole, mettra en valeur les arbres remarquables du Centre ville et de Parilly.

Concrètement ce projet va permettre la réalisation d'un guide et l'installation de panneaux d'information sur les arbres repérés, notamment dans le secteur entre la médiathèque et de l'avenue Camille Rousset. Ces balades seront prêtes au printemps 2018, à l'occasion des Printanières et le parcours mis en ligne sur le site internet de la Ville dans "Les Chemins des savoirs".

>> Repérage des parcours en avril mai 2017



4. Présentation de la Requalification de la Résidence ADOMA et Projet SNI

L'ancien foyer ADOMA datait des années 70 avec des unités de vie réduites, 194 chambres et des espaces communs dégradés.

La volonté d'ADOMA est de proposer des rénovations complètes en équipant les résidences aux normes actuelles afin d'améliorer significativement le quotidien et le confort de ses résidents.

Début novembre 2017, les logements ont été livrés, avec des services supplémentaires.

La nouvelle configuration offre 170 studios T1 T1bis

L'ancien bâtiment sera démoli en juin 2018. Le cèdre de l'avenue Roosevelt sera conservé.

Après la démolition, la société SNI va construire un bâtiment de 30 logements intermédiaires du T2 au T4, les travaux débuteront en juillet 2018, livraison prévue en 2020.

Il y aura un parking en sous sol de 34 places et un grand local vélo.

Un espace vert de 1 300 m² intégrera des bacs potagers et un verger pour ses locataires. Cet espace pourrait être, à certaines conditions, ouvert aux riverains du quartier.

>> après rénovation



>> vue coté sud



Questions/Réponses :

« Les places de stationnement sur le quartier ne sont pas suffisantes »

La société SNI a respecté la réglementation du PLUH en matière d'obligation de stationnement. En tant que résidence sociale, ADOMA n'a pas les mêmes obligations que les copropriétés privées. Un comptage sera refait auprès des résidents.

La Ville rappelle que dans le secteur Camus, 100 places supplémentaires ont été créées en 2017. De plus, le nouveau PLUH va inclure l'obligation de créer des places visiteurs.

La proximité des transports en communs pourrait aussi modifier le nombre de stationnements obligatoires lors des dépôts de permis.

« Les entrées-sorties des poubelles dysfonctionnent »

ADOMA et la Ville vont faire le point avec la Métropole sur la collecte des ordures ménagères de la résidence.

5. Déplacements et itinéraires cyclables

Une réflexion inter-quartiers sur les déplacements à vélo est en cours et se concrétisera par la réalisation d'une carte des itinéraires cyclables de Bron.

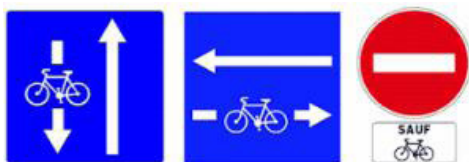
Cette démarche associe une trentaine de Conseillers de quartier, des acteurs locaux associatifs et économiques, qui réalisent collectivement le diagnostic en fin d'année jusqu'à la réalisation d'une carte en 2018. En complément, des panneaux "tourne à droite cyclable" seront installés aux carrefours à feux.

Il est rappelé que la "cyclabilité" d'un quartier ne se limite pas à ses pistes cyclables et que le gabarit de certaines rues ne permet pas toujours d'aménagements spécifiques.

De plus, selon les profils des cyclistes (loisir, en famille, trajet professionnel...) les usages et les besoins sont différents.

En zone 30, où le partage de la voirie entre automobilistes et cyclistes est meilleur, les rues à sens unique peuvent être empruntées à contre sens par les cyclistes.

>> Illustrations Double-sens cyclable



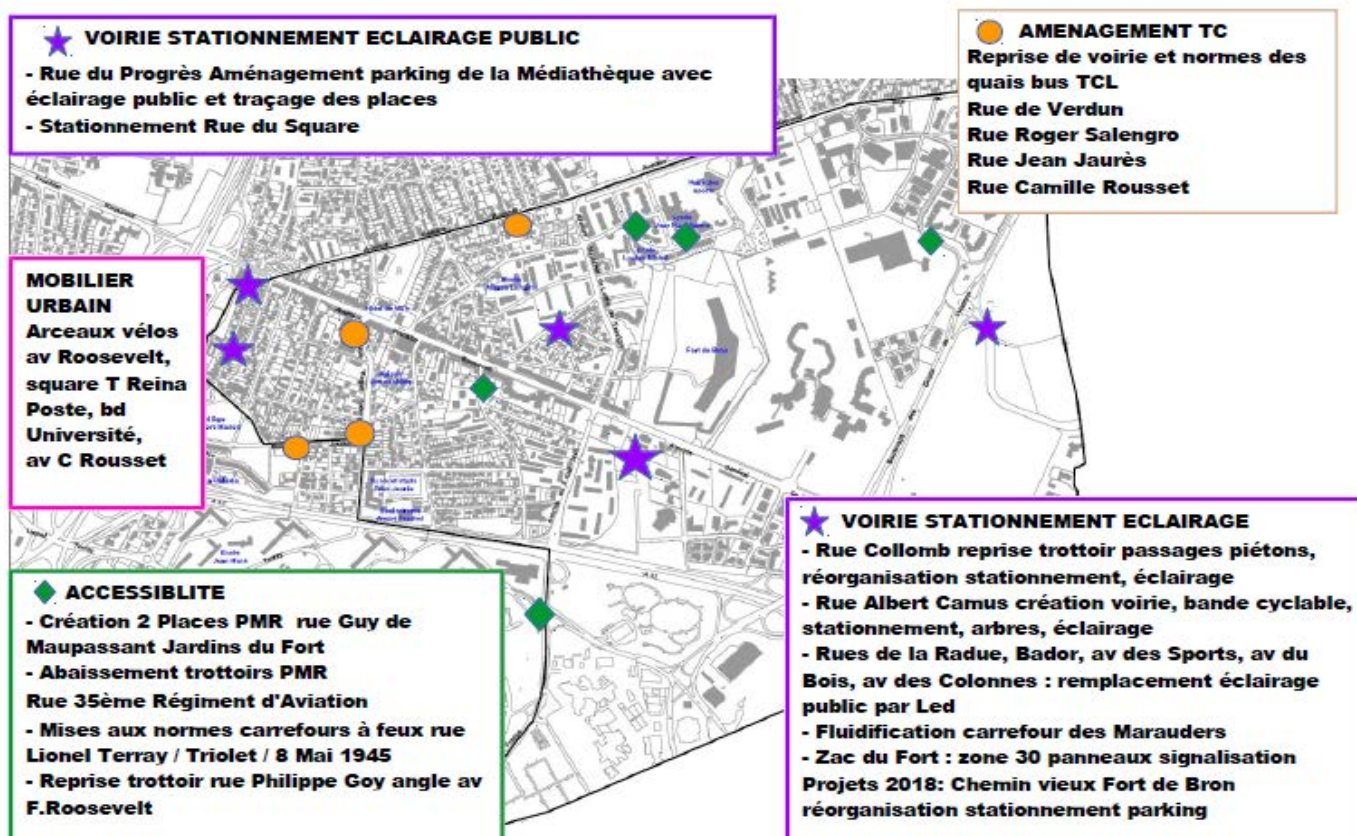
>> Tourne-à-droite cyclable



6. Aménagements de la Ville et de la Métropole sur les espaces publics et voiries

Certains aménagements sont réalisés suites aux différentes contributions des Conseils de quartier, aux visites sur le terrain et aux rencontres des riverains. D'autres sont engagés à l'initiative des collectivités compétentes, suite à expertise technique et arbitrage.

Information complémentaire : rue Charles de Gaulle : création d'un plateau surélevé nouvelle génération pour réduire la vitesse, mise en zone 30 de la rue Michel Lacroix.



Questions/Réponses :

« Comment limiter la vitesse dans les rues Alsace Lorraine, Collomb, où les travaux réalisés sont appréciés, la rue devant l'hippodrome dans le secteur des Lads ? »

« Pourquoi ne pas imiter la zone 30 des Essarts et mettre tout le centre-ville à 30kmh ? »

Les problèmes de vitesse sont déplorés dans toute l'agglomération et le civisme de chacun et le respect du code de la route sont à renforcer.

Par ailleurs, la Ville dispose déjà de radars pédagogiques qui servent notamment à établir des statistiques de vitesse. En 2018 la police municipale sera équipée de jumelles radar, elles permettront d'augmenter les contrôles de vitesse. De plus, de nombreux PV sont délivrés chaque année pour combattre le stationnement gênant.

« Pour le stationnement rue Alsace Lorraine les jours de marchés, pourquoi ne pas mettre un stop à la place de la priorité à droite dans la petite rue ? »

Une étude sera demandée pour cette rue. Une réflexion est par ailleurs engagée sur la rue Louis Ailloud pour permettre aux forains de s'y garer et donc de libérer du stationnement au Nord de la place de la Liberté ces jours là.

« Quel aménagement est prévu pour le parking du Fort ? »

Une réflexion est en cours pour des travaux de rebouchage des trous et de traçage des places.

7. Accessibilité en ville

Ce thème, présenté à la demande des membres du Conseil de quartier, permet plus largement d'aborder les aménagements réalisés au bénéfice des piétons en général dont les personnes âgées, les parents avec poussettes...

Le cadre légal est renforcé depuis la loi de 2005 sur tous les types de handicaps, l'objectif général étant de ne pas rompre la chaîne du déplacement.

L'accessibilité est une compétence partagée entre la Ville (bâtiments municipaux), Métropole (voirie), SYTRAL (transports en communs) qui articulent les projets entre eux. D'autres acteurs sont aussi concernés comme les commerçants par exemple.

La Ville a un engagement légal avec son Agenda d'Accessibilité Programmée qui liste les travaux d'accessibilité obligatoires à réaliser de 2016 à 2024. Pour le moment le planning de la Ville est respecté,

Une instance de dialogue : la Commission Extra Municipale d'Accessibilité est composée d'élus, de membres associatifs et partenaires extérieurs. Elle traite des thèmes transversaux : les cheminements piétons, le site internet de la Ville, les projets sur les rénovations des bâtiments communaux comme la MJC)...

Question/Réponse :

« Pourquoi n'y a-t-il pas plus de feux tricolores équipés de balises sonores pour les personnes mal voyantes ? » *Tous les feux tricolores sont équipés de ce système, mais il faut que la personne mal voyante ait une télécommande pour déclencher le signal à l'approche du feu.*

8. Présentation du projet Campus Université

Madame DOMPNIER Présidente de l'Université Lumière : « *L'Université Lyon 2 et les étudiants font partie de Bron, cette présentation en assemblée de quartier est importante et cette rencontre avec les Brondillants est précieuse* ».

Le campus de l'Université Lyon 2 a un grand potentiel et n'est pas encore saturé contrairement à d'autres. Il bénéficie de spécialités d'excellence notamment en sciences humaines et porte des projets ouverts sur leur environnement.

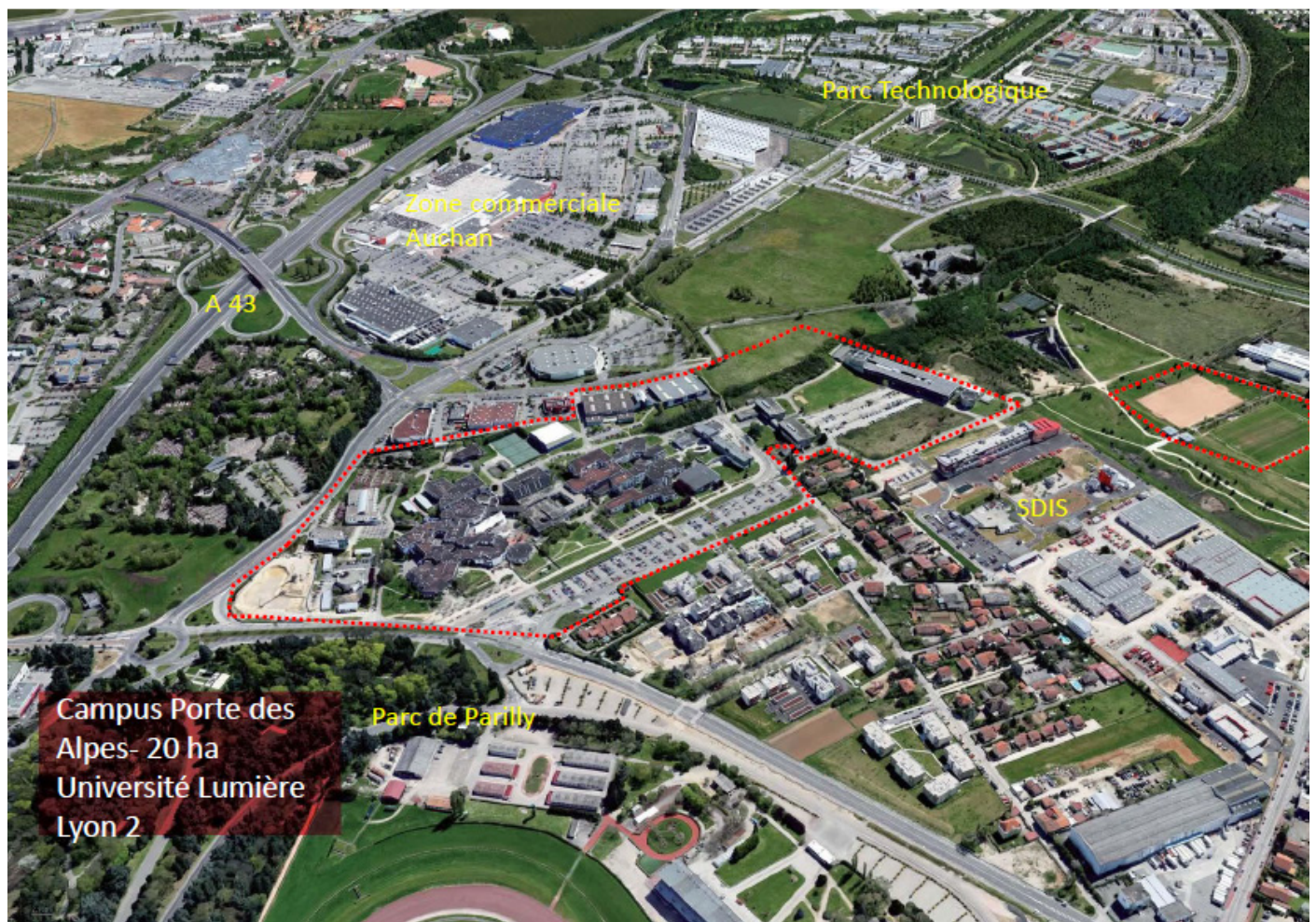
À cheval sur les communes de Bron et Saint Priest, ce site constitue un enjeu métropolitain majeur. Les bâtiments des années 70 qui accueillent aujourd'hui environ 15 000 nécessitent de gros travaux.

Les projets pour 2021 :

- **apporter une vraie figure paysagère au campus** : lien entre le campus et le parc de Parilly, végétalisation du site
- **construction d'un "learning center"** : transformer la bibliothèque universitaire, l'ouvrir à tous et pas seulement aux étudiants
- **la construction de 700 lits pour les étudiants** : ces logements seraient construits sur l'actuel parking, qui sera lui déplacé

L'ensemble du projet concourra à intensifier la vie du campus tout au long de l'année.

Par ailleurs, l'Université précise que des échanges réguliers ont lieu avec les TCL afin d'améliorer le confort des usagers de la ligne T2.



9. Renouvellement des Conseils de quartier en 2018

La Ville de Bron va lancer le renouvellement des Conseils de quartier pour 3 ans.
L'objectif est de partager l'expérience acquise et de poursuivre certains projets collectifs avec celles et ceux qui ont exprimé leur souhait de renouveler leur engagement, tout en apportant de nouvelles énergies et propositions.
Pour chaque Conseil, il y aura donc un renouvellement d'au moins un tiers des habitants et le collège des représentants associatifs sera mis à jour.
Début février jusqu'à mi-mars : appel à volontaires auprès des habitants et rencontres organisées sur chaque quartier.

Printemps 2018 : constitution et installation des collèges d'habitants et acteurs locaux des 6 conseils.

